



## Directive sur la vaccination combinée influenza/corona

Octobre 2021

À l'approche de la saison de la grippe, des questions se posent quant à l'opportunité d'administrer de façon combinée un vaccin contre la grippe et un vaccin Covid. La vaccination contre la grippe débutera à partir de la mi-octobre 2021, selon [l'avis du Conseil Supérieur de la Santé](#).

En l'état actuel des connaissances scientifiques, la vaccination Influenza 2021 et le rappel **Corona peuvent être administrés simultanément (au même moment) à la même personne, à condition que les injections ne soient pas effectuées dans le même bras.**

Afin de savoir quelle vaccination est en cause en cas d'éventuelles complications locales post-vaccination, nous suggérons de procéder comme suit :

- La vaccination CoRona est faite dans le '**Right arm**'
- La vaccination InfLuenza, dans le '**Left arm**'.

Si un effet secondaire général survient après la vaccination simultanée, il devra être signalé à l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS), en mentionnant les deux injections.

Les deux vaccinations doivent être correctement enregistrées par le vaccinateur dans VaccinNet.

Dans les maisons de repos et de soins (MRS) et les collectivités, l'administration simultanée du vaccin contre la grippe et du vaccin Covid présente un avantage logistique important. La procédure suivante peut être suivie.

Pour **la vaccination dans les MRS et les collectivités**, le médecin coordonnateur peut commander les vaccins antigrippaux nécessaires qui seront administrés aux moments de vaccination prévus. La commande des vaccins contre la grippe est faite :

- À Bruxelles et en Wallonie, via le pharmacien fournisseur pour la médication régulière de la MRS/collectivité
- En Flandre, via le [système de commande et de distribution existant](#) de VaccinNet.

L'administration combinée des deux vaccins dans l'un des centres de vaccination Corona nécessite une réflexion approfondie : dans tous les cas, la personne concernée doit acheter son vaccin antigrippal à la pharmacie et l'apporter au centre. Chaque centre de vaccination peut évaluer s'il est logiquement capable d'offrir ce service au citoyen, consulte à ce sujet les médecins généralistes et les autres prestataires de soins primaires impliqués et communique clairement à ce sujet. Il est recommandé que tous les vaccins contre la grippe administrés dans le centre de vaccination soient également enregistrés dans VaccinNet. Bien sûr, les soignants de première ligne continuent à jouer un rôle important dans l'administration des vaccins contre la grippe chez les patients ambulatoires, comme auparavant.